

Date de la convocation : 17/11/2023

Date du Conseil de Surveillance : 04/12/2023

Présents :	15	
Absents :	4	
Personnes ayant donné pouvoir :	3	
Pour : 3528	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-021 : Approbation du projet de contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest à l'enquête publique environnementale des Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest et notamment ses articles 3 et 5,

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

Vu le règlement intérieur du Conseil de surveillance approuvé par délibération le 4 juillet et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022,

Vu le projet de contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest à l'enquête publique environnementale des Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse qui lui a été soumis par le Directoire,

Vu le résultat du scrutin,

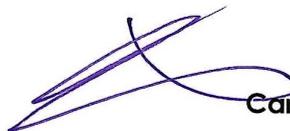
Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : d'approuver le projet de contribution de la SGPSO à l'enquête publique pour l'autorisation environnementale des Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse.

ARTICLE DEUX : d'autoriser le Directeur Général de la SGPSO à signer cette contribution et la déposer sur le registre numérique de l'enquête publique.

La Présidente du
Conseil de Surveillance


Carole DELGA